

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : INDUS ONE D1  
 Code du produit : STRI0310  
 Type de produit : Détergent  
 Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MAAFE  
 Avenue Albert Giraud 60  
 1030 Schaerbeek  
 T +32 2 215 49 25 - F +32 2 242 81 93  
[maafe@maafe.be](mailto:maafe@maafe.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société                                                                   | Adresse                               | Numéro d'urgence | Commentaire                                                                                                                             |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal). |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336  
 Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
 Composants dangereux : hydroxyde de potassium, potasse caustique; 1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol  
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
 Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

# INDUS ONE D1

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom                                                           | Identificateur de produit                                                  | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]            |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| 1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol | (n° CAS) 107-98-2<br>(Numéro CE) 203-539-1<br>(Numéro index) 603-064-00-3  | > 30  | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>STOT SE 3, H336 |
| Ammoniaque                                                    | (n° CAS) 1336-21-6                                                         | 1 - 5 | Skin Corr. 1B, H314<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400      |
| hydroxyde de potassium, potasse caustique                     | (n° CAS) 1310-58-3<br>(Numéro CE) 215-181-3<br>(Numéro index) 019-002-00-8 | 1 - 5 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Corr. 1A, H314                     |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                                       | Identificateur de produit                                                  | Limites de concentration spécifiques                                                                                                         |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| hydroxyde de potassium, potasse caustique | (n° CAS) 1310-58-3<br>(Numéro CE) 215-181-3<br>(Numéro index) 019-002-00-8 | ( 0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315<br>( 0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319<br>( 2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314<br>( C >= 5) Skin Corr. 1A, H314 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Appeler immédiatement un médecin.                                                                                                                                                                                     |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                                        |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.                                                                                                  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.                                                                                                                                               |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                              |                                          |
|----------------------------------------------|------------------------------------------|
| Symptômes/lésions                            | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Brûlures.                              |
| Symptômes/lésions après contact oculaire     | : Lésions oculaires graves.              |
| Symptômes/lésions après ingestion            | : Brûlures.                              |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# INDUS ONE D1

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Clair à trouble.  
Couleur : Jaune.  
Odeur : caractéristique.

# INDUS ONE D1

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

|                                                        |                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible |
| pH                                                     | : ≈ 13,3                   |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                        | : Non applicable           |
| Point de congélation                                   | : ≈ 0 °C                   |
| Point d'ébullition                                     | : ≈ 100 °C                 |
| Point d'éclair                                         | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Non applicable           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : 1032                     |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité                                             | : Soluble dans l'eau.      |
| Log Pow                                                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| 1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2) |               |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
| DL50 orale rat                                                           | ≈ 4016 mg/kg  |
| DL50 cutanée lapin                                                       | 2000 mg/kg    |
| CL50 inhalation rat (mg/l)                                               | 27596 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: ≈ 13,3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite  
pH: ≈ 13,3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# INDUS ONE D1

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

| 1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol (107-98-2) |            |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| CL50 poisson 1                                                           | 6812 mg/l  |
| CE50 Daphnie 1                                                           | 23300 mg/l |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

# INDUS ONE D1

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |                                                  |
|--------------------------------|--------------------------------------------------|
| Dangereux pour l'environnement | : Non                                            |
| Polluant marin                 | : Non                                            |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant                                                           | n° CAS    | %        |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|----------|
| 1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol       | 107-98-2  | >=10%    |
| hydroxyde de potassium, potasse caustique                           | 1310-58-3 | 1 - 10%  |
| Ammoniaque                                                          | 1336-21-6 | 1 - 10%  |
| 2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol | 111-76-2  | 0,1 - 1% |

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# INDUS ONE D1

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                       |                                                                                   |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4                                    |
| Acute Tox. 4 (Oral)   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                      |
| Aquatic Acute 1       | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                     |
| Flam. Liq. 3          | Liquides inflammables, Catégorie 3                                                |
| Skin Corr. 1A         | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A                                      |
| Skin Corr. 1B         | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                                      |
| STOT SE 3             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| STOT SE 3             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H226                  | Liquide et vapeurs inflammables                                                   |
| H302                  | Nocif en cas d'ingestion                                                          |
| H312                  | Nocif par contact cutané                                                          |
| H314                  | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                  |
| H335                  | Peut irriter les voies respiratoires                                              |
| H336                  | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                             |
| H400                  | Très toxique pour les organismes aquatiques                                       |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit